



Suite a la procédure judiciaires envers orange pour clauses abusi

Par marie74_old, le 26/07/2008 à 16:06

salut

je viens à vous une nouvelle fois pour vous donner la réponse de sogecor lorsque je leur ai demander une réduction de la somme réclamé (1500euros)
donc voici ce qu'il me réponde :

"Après examen de votre dossier notre mandat ORANGE France nous informe que la totalité de vos factures est bien due. C'est de plein droit que ORANGE France exige le paiement des redevances d'abonnements en stricte application des conditions générales à savoir la facturation des forfaits jusqu'au terme du contrat"

la il me cite l'article du contrat ou c'est dit (celui que j'avais déjà écrit) puis

"FAUTE D UN REGELEMENT A RECEPTION DE LA PRESENTE NOUS VOUS INFORMONS QUE NOUS PROCEDERONS AUX DILIGENCES NECESSAIRES AUPRES DU TRIBUNAL COMPETENT. article 700 du NCP civ"

Donc voila du coup ça me fait de nouveau flipper. je pensais bien qu'il refuserai mais la ils ont l'air de certifier la chose et ce type de personne ont fait des études en droit non ? donc ils 'sy connaissent non?

UFC m'a apeller hier pour me dire que celui qui est spécialisé dans ce genre d'affaire ne revient que le 15 septembre. que pensais vous que je dois faire? dois-je répondre aux créanciers à nouveau ? attendre le 15 septembre et ne rien dire ? et s'il m'emmene au tribunal est-ce que je risque de payer plus ?
bref que de question parce qu'ils ont les mots pour faire penser qu'ils ont raison quand même.

est-ce bien une cleuse pénale?

merci de me répondre encore